



**PÔLE VIE DE LA CITE
SERVICE ENFANCE-ENSEIGNEMENT**

PROTOCOLE SANITAIRE OUVERTURE DES SERVICES PERISCOLAIRES

**Rentrée scolaire 2020 / 2021
(Matin-cantine-soir-mercredi)**

Modalités d'organisation particulières en raison de la crise sanitaire Covid-19, des contraintes imposées par les protocoles sanitaires du Ministère et des normes d'encadrement

Coordonnées

Service Enfance/ Enseignement : 03 82 89 94 13/ enseignement@mairie-villerupt.fr
Coordonnateur périscolaire : M. Jérémy CARRETTE : 06 61 65 70 55

Protocole réalisé le 28 AOUT 2020



Suite à la diffusion, Jeudi 27 Août 2020, par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports du protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires applicable à la rentrée scolaire 2020/2021,

La Ville de Villerupt vous informe
LES SERVICES PERISCOLAIRES
(matin-cantine-soir-mercredi après-midi)
SONT OUVERTS A COMPTER DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Le protocole sanitaire des services périscolaires de la Ville de Villerupt est réalisé dans le respect des protocoles actualisés des Ministères.

Les horaires habituels d'ouverture sont maintenus :

- ❖ Périscolaire du matin de 7h30 à 8h30
- ❖ Périscolaire de la pause méridienne (cantine) de 11h30 à 13h30
- ❖ Périscolaire du soir de 16h30 à 18h30
- ❖ Périscolaire du mercredi de 13h30 à 18h30

Les parents ou accompagnateurs des enfants aux services périscolaires s'engagent :

- ❖ A ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
- ❖ A porter un masque de protection à l'extérieur des bâtiments accueillant les services périscolaires (port de masque obligatoire).
- ❖ A respecter une distanciation physique au moins d'un mètre.
- ❖ A respecter le protocole mis en place pour les services périscolaires.

Le personnel encadrants, animateurs, agents de restauration, agents d'entretien doivent respecter les règles suivantes :

- ❖ Port du masque « grand public » obligatoire tout au long de la journée pour les personnels en présence des enfants tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs.
- ❖ La Ville de Villerupt met à disposition de ses agents en contact direct avec les enfants 10 masques par personne pour effectuer un roulement de 2 masques par jours sur 5 jours.
- ❖ Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.
- ❖ Respect du protocole sanitaire mis en place pour les services périscolaires.

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

- ❖ Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- ❖ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



Respect des gestes barrières par les enfants et le personnel d'animation et d'encadrement :

- ❖ Lavage des mains à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes et séchage en utilisant une serviette en papier jetable ou en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.
- ❖ A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance de l'encadrant.
- ❖ Le lavage des mains doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'établissement accueillant le périscolaire, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- ❖ Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Ventilation des salles d'activités et autres locaux

- ❖ Les locaux sont aérés au minimum toutes les trois heures.
- ❖ La ventilation dure au moins 15 minutes à chaque fois.
- ❖ Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin, le midi et le soir, avant l'arrivée des enfants, pendant chaque temps de sorties dans la cour, après chaque activités et pendant le nettoyage des locaux.

Brassage des enfants

- ❖ La limitation du brassage entre groupe d'enfants n'est pas obligatoire.
- ❖ La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire.
- ❖ Les services de périscolaire organisent le déroulement de la journée et des activités pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et croisements importants entre groupes.

PERISCOLAIRE DU MATIN :

- ❖ **BARA - POINCARE ET FERRY** : Les parents sonnent à l'entrée de l'école et les ATSEM viendront récupérer les enfants à l'entrée de l'école.
- ❖ **LANGEVIN** : Les parents rentrent dans la cour jusqu'à l'entrée du bâtiment périscolaire.
- ❖ **CURIE** : Les parents sonnent à l'entrée de l'école et accompagnent leurs enfants jusqu'à l'entrée de la salle périscolaire où ils seront accueillis par les ATSEM.

Désinfection des mains à l'arrivée avec du gel hydroalcolique.

PERISCOLAIRE DU MIDI / CANTINE :

Les enfants se lavent les mains à l'école avant le trajet pour les services de restauration scolaire.

Les adultes sont autorisés à retirer leur masque uniquement une fois assis et pour manger

BELARDI :

Maternelles de Joliot Curie :

- ❖ Entrent en premier les petites sections par 2 ou 3 enfants, 1 adulte restera à l'entrée avec le reste du groupe, 1 autre adulte se chargera de retirer leurs manteaux et de les mettre sur le porte-manteau. Avant de s'installer à table du gel leur sera appliqué sur les mains par un autre adulte
- ❖ Lavage des mains avant le retour en classe (protocole scolaire)



Primaires de Joliot Curie :

- ❖ Arrivent en 2 vagues, la 1^{ère} sera composée des classes de CP, CE1 et CE2 et la 2^{nde} des classes de CM1 et CM2
- ❖ Désinfection des mains avant d'entrée dans le bâtiment
- ❖ Déshabillage et accrochage des manteaux sur le porte-manteau et installation à table
- ❖ Lavage des mains avant le retour en classe (protocole scolaire)

Maternelles et primaires Poincaré :

- ❖ Lavage des mains à l'école avant la montée dans le bus
- ❖ Désinfection des mains avant l'entrée dans le bâtiment
- ❖ Déshabillage et accrochage des manteaux sur le porte-manteau et installation à table
- ❖ Lavage des mains avant le retour en classe (protocole scolaire)

COLLEGE :

- ❖ Désinfection des mains à la descente du bus
- ❖ Nouvelle désinfection des mains pour le passage des primaires en self avant de récupérer leur plateau et désinfecter les mains après être passé au Salade Bar.
- ❖ Lavage des mains avant le retour en classe (protocole scolaire)

PERISCOLAIRE DU SOIR ET DU MERCREDI APRES-MIDI :

- ❖ L'accès des parents ou accompagnateurs à l'intérieur du bâtiment de l'Espace Jeunesse pour le périscolaire du soir et du mercredi est interdit.
- ❖ Les parents ou accompagnateurs signaleront leur arrivée en sonnant à la porte de l'Espace Jeunesse.
- ❖ L'enfant sera remis aux parents par le responsable à l'extérieur du bâtiment.
- ❖ La signature du registre de sortie (horaire de sortie et nom et signature) est réalisée en extérieur.
- ❖ Les parents devront garder une distanciation physique suffisante en extérieur du bâtiment et obligatoirement porter le masque.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements s'organisent selon les principes suivants :

- ❖ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au moins une fois par jour.
- ❖ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- ❖ Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- ❖ Les agents d'entretien de la Ville continuent à utiliser les produits désinfectants conventionnels et à appliquer les techniques homologuées mises en place dans le protocole d'entretien de la Ville établi suite à la diffusion aux protocoles nationaux.
- ❖ L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- ❖ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même salle d'activités ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons...) est permise.



EN CAS DE SUSPICION:

- ❖ Au cas où un enfant présenterait des symptômes évocateurs durant la journée, la température lui sera prise et en cas de fièvre, il sera alors immédiatement isolé et équipé d'un masque dans une salle. La personne à appeler en cas d'urgence figurant dans son dossier sera contactée et invitée expressément à venir le chercher.
- ❖ La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur sera effectuée selon les prescriptions qui sont définies par les autorités sanitaires.
- ❖ Tout cas de Covid-19 ou de suspicion sera suivi d'une information à l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- ❖ Suite à la suspicion ou à la confirmation d'un cas de Covid-19 au sein de la structure, le Maire se réserve le droit de fermer les services périscolaires.

